

## L'avortement, comme la guerre

Un vieil adage stipule, fort sagement d'ailleurs, que la guerre est une chose trop sérieuse pour la laisser dans les seules mains des généraux.

Au moment où un comité des Communes entreprend l'étude du projet de Loi C-43 sur les conditions d'exercice de l'avortement, des femmes qui, par leur profession, sont quotidiennement confrontées à cette réalité, estiment qu'il s'agit là d'une décision et d'un acte personnels trop importants pour laisser les politiciens s'en mêler. Lucie Laurin les a rencontrées.

Page 3

## Les idées de ce temps-là

«Nos idées avaient des visages: c'étaient les visages des travailleurs dont nous voulions avec eux-mêmes la libération. Notre pensée s'appelait aussi combat, raison, dignité, justice, refus de l'arbitraire, rejet de la domination, démocratie.»

Pierre Vadeboncoeur raconte comment s'est forgée, au sortir du système de pensée sclérosé de l'Église qui régnait au Québec au milieu du siècle, la pensée syndicale de la CTCC-CSN.

Page 5

## FAS et FPPSCQ

## On cotise, même depuis la France!

Sentiment d'appartenance à leur syndicat et à leur centrale, solidarité accrue face aux nouvelles difficultés qui leur sont faites par la Loi 160, autant de raisons, pour la majorité des syndiqué-es visés, d'acquiescer leurs cotisations, de toutes les manières imaginables. Une récente décision arbitrale, qui déclare la formule *Retenue-plus* mise de l'avant par la CSN parfaitement conforme à la convention collective et n'allant pas à l'encontre de la Loi 160, leur facilitera désormais la tâche.

Page 10



GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN TITRE... ET EN SOUS-TITRES!!



\* BARRAGE, AN AN NAAA EST RAY HNATYSHYN!

SARATTE

**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacqueline Rodrigue  
Michel Rioux

**Collaborations**  
Jacques Guay  
Clément Trudel  
Alain Ferland

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Jean-François Leblanc  
Horacio Paone

**Conception graphique**  
Jean Gladu



**Montage informatique**  
Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Métropole Litho

**Distribution**  
L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires, s'adresser au Service de distribution.

**Avis de changement d'adresse:**  
CSN adressage  
1601 de Lorimier,  
Montréal, Qc  
H2K 4M5

**RÉDACTION**  
514-598-2159  
**DISTRIBUTION**  
514-598-2233

## Calendrier des activités du mouvement

### Février 1990

D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5 Sortie des presses Nouvelles CSN #302	6	7	8	9	10
11	12	13	14 Bureau Confédéral	15 Bureau Confédéral	16 Rencontre pré- Congrès (salariés)	17
18	19 Sortie des presses Nouvelles CSN #303	20	21 Bureau fédéral Métallurgie	22 Bureau fédéral Métallurgie Équipe provin- ciale FEESP 1	23 Bureau fédéral Métallurgie Équipe provin- ciale FEESP 2	24
25	26	27	28		Conférence Gérard-Picard	3 Conférence Gérard-Picard

### Mars 1990

D	L	Ma	Me	J	V	S
4	5 Sortie des presses Nouvelles CSN #304	6	7	8 Congrès spécial CCM	9 Congrès spécial CCM Bureau fédéral FEESP	10 Congrès spécial CCM Bureau fédéral FEESP
11	12	13	14	15 Conseil confédéral CSN	16 Conseil confédéral CSN	17 Conseil confédéral CSN
18	19 Journée sur le racisme et la discrimination Sortie des presses Nouvelles CSN #305 26	20 Équipe FTFP	21 Conseil fédéral FTFP	22 Conseil fédéral FTFP	23 Conseil fédéral FTFP	24
25		27	28 Rencontre pré- congrès	29 Rencontre pré- congrès	30	31

### Avril 1990

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2 Sortie des presses Nouvelles CSN #306	3	4 Bureau confédéral CSN	5 Bureau confédéral CSN	6	7
8	9	10 Conseil fédéral FEESP	11 Conseil fédéral FEESP	12 Conseil fédéral FEESP	13	14
15	16	17 Équipe FTFP	18 Bureau confédéral CSN	19 Bureau confédéral CSN Équipe FM. Équipe FEESP Bur. féd. FNC 26	20 Équipe FM. Équipe FEESP Bur. féd. FNC	21 Bur. féd. FNC
22	23 Sortie des presses Nouvelles CSN #307	24 Rencontre pré-congrès (finances)	25 Rencontre pré-congrès (finances)	26 Conseil confédéral CSN	27 Conseil confédéral CSN	28
29	30	1 <b>1er Mai</b>	2	3	4 Bureau fédéral FEESP	5 <b>Congrès CSN</b> (jusqu'au 11)

# AVORTER

Un geste trop important pour être laissé aux politiciens

Par Lucie Laurin

«Lorsqu'une femme apprend qu'elle est enceinte, quelque chose se passe à l'intérieur d'elle-même, qu'il est difficile de mettre en mots. Il faut atteindre ce quelque chose, trouver un équilibre quelque part entre le drame et le banal...» Car avorter est un geste important. Trop important pour n'être pas vécu pleinement. Et trop important pour laisser les politiciens s'en mêler.

**G**isèle Saint-Germain est travailleuse sociale au CLSC Hochelaga-Maisonneuve. Elle accueille les femmes qui sollicitent un avortement, les accompagne et assure le suivi post-avortement.

«Notre attitude comme femmes compte énormément pour elles, déclare-t-elle. Beaucoup sont ambivalentes, tiraillées entre leur désir de maternité ou les valeurs qu'elles ont intégrées et l'opportunité de mettre un enfant au monde à ce moment précis. Parfois, la culpabilité se sent même au téléphone!»

La culpabilité. Longues, tellement longues, les racines de ce sentiment familial que, même

sans loi sur l'avortement, les femmes se sentent obligées de se justifier. Même si la contraception a échoué, qu'il y a contre-indication, qu'elles n'ont plus l'âge ou ne l'ont pas encore...

## Etre mère ou non?

«Les femmes de 34 à 36 ans sans enfant sont parmi les plus ambivalentes, ajoute Marie-Thérèse Gagnon, médecin à la Clinique de planning de l'Hôpital Saint-François d'Assise à Québec. Elles se disent que c'est leur dernière chance. Les adolescentes également, qui sont souvent beaucoup plus conservatrices que nous ne l'étions à l'époque! Ou qui voient dans cet enfant quelqu'un qui va les aimer.»

«Les femmes sont d'autant plus sujettes à l'ambivalence qu'elles appartiennent à un milieu socio-économique défavorisé, renchérit Gisèle Saint-Germain. Il n'est pas rare qu'elles voient dans la naissance d'un enfant l'augmentation du chèque de BS...»

## Tristes mais sereines

Nombreuses sont celles qui pleurent pendant l'opération. «Elles ne regrettent pas leur décision, précise-t-elle. C'était souvent la seule à prendre. Mais ça ne l'empêche pas d'être déchirante. À part une infime minorité, les femmes qui avortent éprouvent un sentiment de peine et de deuil.»

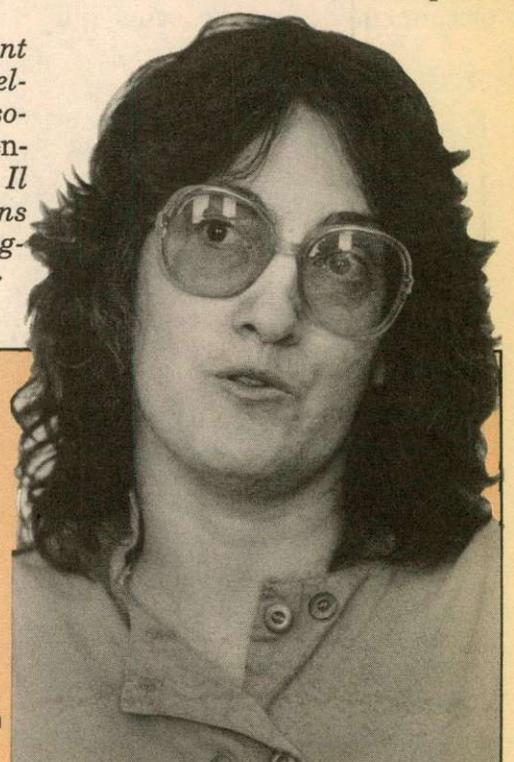
«Mais elles ne sont pas nécessairement "pockées" parce qu'elles ont de la peine!», lance Marie-Thérèse Gagnon. Lorsque nous les revoions, deux semaines plus tard, elles sont sereines et heureuses. Elles ont fait un choix, difficile peut-être, mais elles l'ont assumé et elles en sont fières.»

Dire non à cet enfant parce



«Parfois, la culpabilité se sent même au téléphone!»

- Gisèle Saint-Germain



qu'on a trop peu à lui offrir. Parce qu'on a tellement de respect pour la vie qu'on refuse de lui réserver autre chose que ce que la vie a de plus beau. Un geste responsable. Un geste d'amour. De quoi être fière, même si on a mal de le poser.

### Une présence essentielle

Etre là, auprès de ces femmes. Les entourer de présence, les aider à voir clair, les appuyer dans leur décision; préparer les conjoints, quand c'est possible. Pour que s'installe la sérénité. Gisèle Saint-Germain et Marie-Thérèse Gagnon partagent ce rôle infiniment humain, un rôle qu'elles tiennent pour essentiel. «*Certaines femmes font plus de chemin pendant ces quelques semaines que durant plusieurs années*», dira Gisèle.

Un rôle déjà contesté, pourtant. L'employeur de Gisèle lui reproche de consacrer trop de temps aux avortements. «*Comment couper court à une entrevue avec une femme qui doit prendre ce genre de décision?*» proteste-t-elle. Quant à Marie-Thérèse, elle doit résister aux tentatives répétées de l'administration hospitalière de réduire le personnel qui l'entoure.

### Un avenir sombre

Avec le projet de loi C-43 du gouvernement Mulroney, l'avenir risque d'être encore plus sombre. Seront passibles de deux ans d'emprisonnement les médecins qui

pratiqueront des avortements, sauf si la santé ou la vie de la mère est menacée. Comme on les poursuivra en vertu du Code criminel, les médecins ne seront pas couverts par leurs assurances.

*«Il est évident que beaucoup de médecins vont cesser de faire des avortements, commente Marie-Thérèse Gagnon. Pour ma part, j'aurais mauvaise conscience à arrêter d'en pratiquer quand les services sont déjà tellement réduits. Mais comment appliquer la définition de "santé" contenue dans la loi? Je ne me vois pas refusant un avortement à une femme en lui disant que ses raisons ne sont pas bonnes! Je respecte trop les femmes qui s'adressent à nous pour faire ça...»*

### La fin du partage

*«En outre, les avortements se pratiquent en équipe, reprend Gisèle Saint-Germain. Médecins, infirmières et travailleuses sociales se partagent les responsabilités. Qu'arrivera-t-il de cette complicité avec une loi qui remet tout le pouvoir et la responsabilité pénale entre les mains du médecin?»*

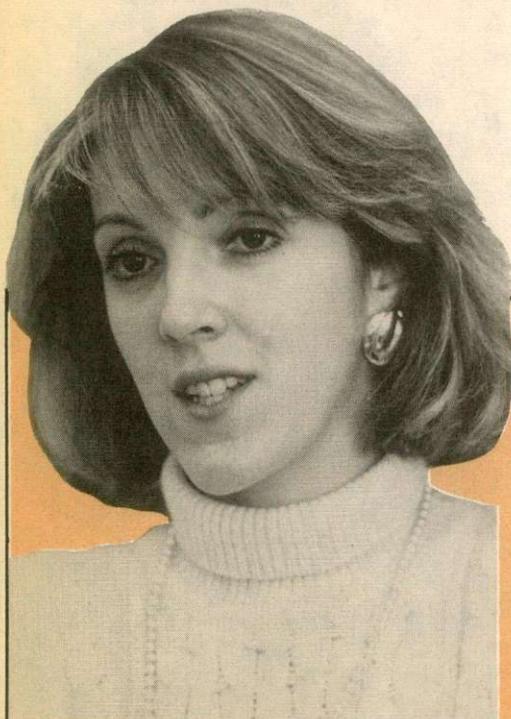
*«Les médecins pourront-ils encore se fier au jugement des travailleuses sociales et des infirmières qui les entourent? renchérit Marie-Thérèse Gagnon. Ou devront-ils tout vérifier, contresigner? Personnellement, je n'ai pas le goût de travailler dans une telle ambiance!»*

Par certains de ses aspects,

le projet C-43 nous ramène avant l'époque des comités thérapeutiques: «*Près de 97% des femmes qui avortent le font pour des raisons socio-économiques, d'expliquer Marie-Thérèse Gagnon. Or, les comités thérapeutiques pouvaient reconnaître ce type de raisons, qui est maintenant exclu par le projet de loi. De plus, avec ces comités, le médecin n'était pas seul à assumer la décision. Tandis que le projet C-43 a pour effet d'isoler le médecin...*»

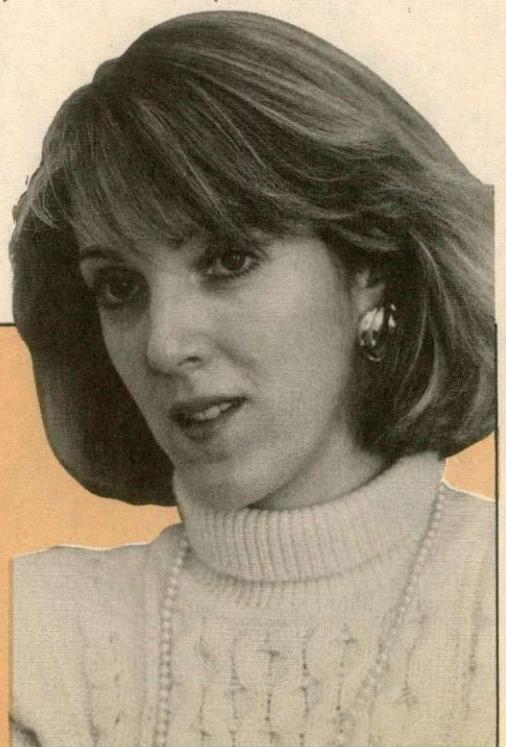
Une loi-matraque, donc, que cette nouvelle loi sur l'avortement. Une loi dont se serviront les militantes «anti-choix» (on ne dit plus «pro-vie» pour désigner des gens qui, de toutes façons, n'aiment pas la vie) pour restreindre encore davantage la liberté de choix des femmes. Parmi ces militants, il s'est trouvé un fanatique pour préférer des menaces de mort contre Gisèle Saint-Germain et un autre pour remettre à Marie-Thérèse Gagnon une lettre d'insultes.

Il en faut davantage, bien sûr, pour les décourager. Mais à un moment où les besoins en ressources sont criants, où aucun moyen contraceptif n'est vraiment satisfaisant et où aucune recherche n'est faite pour en développer de nouveaux, cette décision - purement politique - d'enfoncer plus profondément des femmes dans leur problème leur apparaît dérisoire et inutilement cruelle. □



**«Lorsque nous les revoyons, deux semaines plus tard, elles sont sereines et heureuses.»**

- Marie-Thérèse Gagnon



# Les idées de ce temps-là

Par Pierre Vadeboncoeur

La dernière fois, j'écrivais ici que pour ma part, en 1950, j'étais loin d'être féru d'idéologie. Je ne le suis jamais devenu non plus. Si moi, petit-bourgeois de naissance, je me suis retrouvé à gauche et syndicaliste profondément engagé, ce n'était pas à cause de mes lectures. Dans ma vie, je n'ai jamais épousé de système de pensée. Je ne savais pas alors très consciemment pourquoi je ne me laissais pas gagner par tel ou tel système clos. J'y étais mal à l'aise. Plus tard, je me rendis compte d'une chose: je voyais trop de gens désapprendre à penser, puis déraisonner tout à fait à cause de doctrines rigides ou mal conçues auxquelles ils avaient fini par obéir comme des machines.

## Les vieux systèmes

J'ai observé pareille aberration maintes fois dans la société québécoise. Par exemple, un certain catholicisme québécois de 1950 était un système raide, volontariste, contraignant, abstrait, totalitaire, morbide. Il véhiculait une morale étrangement mécanique et despotique, devenue l'ennemie de la spiritualité même et de la simple santé psychologique.

J'ai déserté ce mauvais système vers ce temps-là. Mais il y avait bien d'autres prisons. Le vieux nationalisme de cette époque, ayant d'ailleurs partie liée avec le conservatisme absolu de l'Église québécoise, conservait avec elle, à sa demande et à son exemple, une société sclérosée. Cela devenait mortel. C'est ce que nous avons combattu à la revue *Cité libre* dès 1950, précédant de dix ans la Révolution tranquille.

«Si moi, petit-bourgeois de naissance, je me suis retrouvé à gauche et syndicaliste profondément engagé, ce n'était pas à cause de mes lectures. Dans ma vie, je n'ai jamais épousé de système de pensée», avoue Pierre Vadeboncoeur, que l'on voit ici alors qu'il venait saluer les délégué-es au congrès de la CSN en 1984.

## CITÉ LIBRE

Vol. 1, no 3 Mai 1951

---

SOMMAIRE

Positions sur la présente guerre	CITE LIBRE
Le sort fait à la révolution	P. VADBONCOEUR
Le procès Rœque: une abstraction	J.-P. GEOFFROY
Réhabilitation de l'autorité	Charles LUSSIER
Poèmes	Anne HEBERT Pierre TROTTIER Réginald BOISVERT
Réflexions sur le dialogue	Robert ELIE
Trois balles dans la nuque	Andrée DESAULTELS
FAITES VOS JEUX	
Le diagnostic du R. P. d'Anjou, s.j.	Gérard PELLETIER
CHRONIQUE DU TEMPS PERDU FLECHES DE TOUT BOIS	

Quatre fois l'an 3 50 cents le numéro

## Les nouveaux systèmes

Mais en fait de systèmes, il n'y avait pas seulement les vieux systèmes. Il y en eut de nouveaux, qui prétendaient tout bouleverser et faire un monde entièrement renouvelé. Je pressentais ce que cette prétention avait d'exorbitant et de faux.

Je ne parlerai pas du surréalisme philosophique, parce que ce n'est pas ici l'endroit. Mais il y eut également le marxisme. Pas davantage je n'ai pu tomber dans le marxisme, même si l'action syndicale s'inspirait assez de la lutte des classes et que je m'en inspirais moi-même.

Nous sommes cependant devenus socialistes. Enfin, pour mieux dire, quelques-uns le devinrent. Vers 1954. Ce n'était pas la même

*«Un pied dans la tradition, un autre dans la «révolution». Nos idées avaient des visages, c'étaient les visages des travailleurs dont nous voulions avec eux-mêmes la libération. Notre pensée s'appelait aussi combat, raison, dignité, justice, refus de l'arbitraire, rejet de la domination, démocratie.»*

chose, c'était une pensée appuyée non sur une idéologie dogmatique mais sur une pratique tâtonnante et démocratique, comme en Suède et comme la pratique syndicale elle-même.

Il est vrai que pas mal plus tard, vers 1971 et 1972, nous avons laissé quelque peu dériver tout cela vers le marxisme, peu réalistement, par permissivité, par faiblesse, par imprécision, par manque de rigueur. (J'ai eu ma part de responsabilité dans cette histoire). Ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux. D'autant que le marxisme dont il s'agissait en était une variété particulièrement «déconnectée».

À cette occasion, le contact avec la réalité a commencé à se relâcher. J'ai vu par la suite toutes sortes de choses, par exemple de soi-disant marxistes traîner, tirer, pousser tel syndicat dans une grève perdue d'avance à cause des mots d'ordre de lutte!... L'irréalisme finissait par régner en maître. Mais un jour, plus tard, on me l'a raconté, Roger Valois, dénonçant cet irréalisme, a inventé ces deux formules percutantes qu'il faut graver dans les mémoires: «À force de vouloir des syndicats rouges, on va finir par avoir seulement des syndicats jaunes!» La classe ouvrière de Sorel venait de parler! Et le bon sens. Sauf donc une exception, nous avons navigué pendant des décennies en évitant les écueils des systèmes. Mais revenons à mes vieilles histoires de 1950 pour reprendre la description des idées de la CTCC.

### **Une pensée peut-être approximative mais féconde**

La réflexion était libre et chercheuse. Nous n'étions pas des idéologues, ni des disciples d'idéologues. La doctrine sociale de l'Église était comme un monument parmi nous mais nous laissions là ce monument comme les Britanniques laissent la monarchie parmi eux sans s'en occuper. Mais, s'il n'y avait pas d'idéologie, en revanche il y avait une pensée.

Elle était avant tout de caractère pratique et moral, inspirée d'un idéal politique et social à la fois chrétien et socialiste. Une pensée en action, une justice en marche. Une liberté aussi, qui perçait à travers les paralysies nationales de l'époque. Un pied dans la tradition, un autre dans la «révolution». Nos idées avaient des visages: c'étaient les visages des travailleurs dont nous voulions avec eux-mêmes la libération. Notre pensée s'appelait aussi



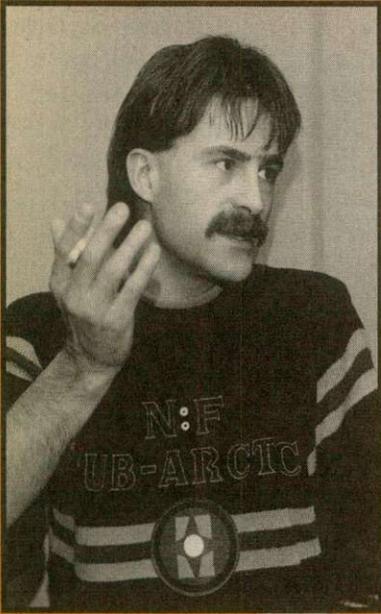
« Cette pensée était comme un code non écrit... La souveraineté du syndicat local par rapport à la centrale. La souveraineté de l'assemblée générale dans le syndicat. Le respect des pratiques démocratiques à tous les échelons. La volonté de dire la vérité aux membres. » Ici, les travailleurs de l'usine Abitibi-Price d'Alma (FTPF-CSN) participent à une assemblée générale pendant leur grève en 1973.

combat, raison, dignité, justice, refus de l'arbitraire, rejet de la domination, démocratie.

Mais il y avait aussi la pensée syndicale proprement dite, précisée par Picard, Marchand et bien des militants et permanents avec ou avant eux. Cette pensée était comme un code non écrit, ou bien inscrit pour une partie dans les constitutions syndicales. La souveraineté du syndicat local par rapport à la centrale. La souveraineté de l'assemblée générale dans le syndicat. Le respect des pratiques démocratiques à tous les échelons. La volonté de dire la vérité aux membres. La plus grande liberté laissée aux membres dans les discussions et dans les votes. Le moins de charriage possible. J'ignore jusqu'à quel point ces principes furent respectés partout dans les faits, mais indubitablement, c'est le climat qu'on respirait dans la centrale. Et voici encore autre chose. L'autorité de la base sur les superstructures. L'autorité de la base et des militants élus sur les permanents. Ce dernier principe était considéré comme fondamental par tout le monde y compris les permanents. Jean-Paul Geoffroy, conseiller syndical à l'époque, fut la personne dont je considérais la réflexion sociale, syndicale et politique comme la plus profonde. Il me disait en substance ceci, sur cette question: « Nous autres, les conseillers, les permanents non élus, nous sommes de simples instruments de la classe ouvrière. Nous ne devons pas nous prendre pour autre chose. Les permanents apportent leurs connaissances et compétence personnelles, mais ce sont des instruments. Le mouvement syndical, c'est les travailleurs ». □



# Répondre à de nouveaux besoins sans oublier les anciens



Yves Lévesque, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'alimentation de Matane (CSN).

Le débat sur les heures d'ouverture des commerces reprendra de plus belle en Commission parlementaire, le 13 février prochain, alors que le gouvernement envisagera de nouvelles dispositions aux lois qui régissent cette question. La CSN et la Fédération du Commerce interviendront activement dans ce débat, de concert avec les autres membres de la Coalition contre l'ouverture le dimanche. Outre les positions que nous résumerons dans ce court aperçu de la question, il faut voir que ce débat, par ses enjeux sociaux, économiques, syndicaux, ou encore ceux relatifs à la qualité de vie, nous concerne tous à titre de consommateurs et de travailleurs. Le problème à résoudre, c'est de trouver le moyen de répondre à de nouveaux besoins tout en continuant à répondre à des besoins toujours valables comme la qualité de vie des familles et des travailleuses et des travailleurs, que risquerait gravement de compromettre un élargissement indu des heures d'ouverture des magasins le dimanche.

Par Luc Latraverse

C'est en 1984, puis en 1987, que le gouvernement élargissait les exceptions à la Loi sur les heures d'affaires, à la discrétion du ministre. En conséquence, les heures d'ouverture qui sont limitées de 8 h 30 à 18 heures du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 21 heures les jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 17 heures le samedi, avec fermeture le dimanche, ont été élargies de diverses façons pour plusieurs nouveaux types d'établissements: les pharmacies, les librairies, les tabagies, les vendeurs de voitures, de bateaux et de machinerie agricole, de piscines, de monuments funéraires, d'oeuvre d'art, de marchandises usagées ou d'antiquités, pour n'en mentionner que les principaux. De plus, les commerces d'alimentation et de boissons alcooliques qui répondent à la «règle de trois» (pas plus de trois employé-es à la fois dans un espace de vente) ont également été soustraits à l'application de la loi.

Résultat: une multitude de nouveaux commerces ont ouvert leurs portes selon des horaires plus longs et également le dimanche. Tout le

monde s'est mis à vendre n'importe quoi. Ainsi, les pharmacies sont devenues des épiceries. Elles vendent aussi des appareils ménagers, des meubles, du matériel vidéo et tout ce qu'on peut imaginer. Les dépanneurs vendent presque autant d'alcool que bien des succursales de la SAQ. Les marchés aux puces vendent du linge neuf, des meubles neufs et des bijoux, quand ce n'est pas davantage. Tout ce remue-ménage a eu des conséquences sur les parts du marché que se partagent les différents types de commerce et sur les conditions de travail des salarié-es de ce secteur qui emploie près d'un demi-million de personnes au Québec. Sans compter que les amendes prévues sont si faibles que nombre d'autres commerces n'observent pas la loi pour profiter de la manne qui passe (exemple: 76 infractions pour un seul établissement en trois ans).

## Une main-d'oeuvre vulnérable

Dans les établissements directement concernés, le taux de syndicalisation dépasse à peine 15%, le quart des employé-es travaillent à temps partiel (53% dans l'alimenta-

tion) et plus de 40% sont des femmes. Il s'agit donc d'une main-d'oeuvre très peu protégée contre les pressions des employeurs. Il faut simplement se rappeler les exigences des grandes chaînes comme Steinberg et Provigo, lors des dernières négociations, pour obtenir des réductions de salaire, des compromis et des reculs dans les conditions de travail. Cela découlait directement de la déréglementation des heures d'ouverture qui a enlevé 11% du marché de l'alimentation aux grandes chaînes au profit des autres commerces.

Pour Yves Lévesque, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'alimentation de Matane (CSN), «*les employeurs nous demandent concessions par-dessus concessions pour satisfaire la clientèle. Or, l'expérience que nous avons vécue, à Matane, n'a pas augmenté le chiffre d'affaires. Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui doivent maintenant faire des horaires brisés, travailler plus longtemps. Il y a davantage de temps partiel; des caissières de super-marchés doivent rentrer pendant l'heure du dîner. Les coûts augmentent et ce sont les consommateurs qui en absorbent aussi les frais. Ce qui m'intrigue beaucoup, conclut-il, c'est que nous qui travaillons le plus d'heures en fin de semaine, nous trouvons le temps de faire notre marché et notre magasinage!*»

### Une tendance inquiétante

Il faut craindre par ailleurs que l'ouverture des commerces le dimanche n'affectera pas uniquement les travailleuses et les travailleurs du commerce mais également tous les autres secteurs connexes qui les approvisionnent, tant en services qu'au niveau de la production. Une fois parti, pourquoi tout le monde ne travaillerait-il pas le dimanche!

Pour la CSN, il faut bien sûr tenir compte des changements qui s'opèrent dans notre société: augmenta-

tion des familles où les deux conjoints travaillent, des familles monoparentales, vieillissement de la population, et reconsidérer en conséquence l'aménagement des activités quotidiennes. Mais le principal problème des consommateurs, rappelle-t-elle, c'est la perte de leur pouvoir d'achat (de 27,261\$ en 1976 à 25,809\$ en 1986). L'amélioration de la qualité de la vie ne consiste donc pas principalement à pouvoir magasiner le dimanche comme le suggèrent les gros commerces dont les chiffres d'affaires périssent depuis quelques années.

Jacqueline Sanscartier, secrétaire-générale de la Fédération du commerce, explique: «*La CSN et la Fédération du commerce, en accord avec la Coalition contre l'ouverture le dimanche, préconisent un élargissement des heures d'ouverture le mercredi soir plutôt que le dimanche. De plus, nous exigeons que les sanctions imposées aux contrevenants soient plus sévères pour décourager les abus et que les exceptions à la loi soient réduites.*»

### Plan d'action

La Coalition s'est dotée d'un plan d'action axé autour des conseils centraux en ce qui regarde la CSN. Une campagne nationale est également en voie de préparation et elle prendra une allure offensive ou défensive, selon les conclusions de la Commission parlementaire et les propositions que déposera le gouvernement lors de la reprise de la session, à la mi-mars. Une pétition contre l'ouverture le dimanche a circulé et dans le Bas-St-Laurent seulement, nous précise Yves Lévesque, 15,000 signatures ont été récoltées en une semaine.

En guise de conclusion, stipulons que tout le monde mérite de pouvoir se reposer le 7e jour, comme l'a fait le Créateur. C'est un minimum à protéger pour notre vie sociale, familiale et personnelle.



Jacqueline Sanscartier, secrétaire-générale de la Fédération du commerce.

# Sentiment d'appartenance et solidarité accrue

Par Thérèse Jean et Lucie Laurin

Bien longtemps avant la décision de l'arbitre Hamelin sur le système *Retenue-plus*, des militants de la CSN avaient déployé des ressources inouïes d'énergie et d'ingéniosité pour organiser dans leurs rangs la cueillette des cotisations nécessaires à la survie de leur organisation. Sentiment d'appartenance à la CSN et à leur syndicat, solidarité accrue devant la difficulté, autant de raisons, pour la majorité des syndiqué-es visés par la Loi 160, d'acquitter leurs cotisations, de toutes les manières imaginables, malgré la sévérité des amendes imposées.

La décision arbitrale aura pour effet d'en faciliter la perception. Mais déjà, en octobre dernier, malgré la nouveauté de la situation et des moyens de perception improvisés, 73,9% des syndicats et 62,5% des cotisants de la FAS ayant fait grève avaient acquitté leur contribution à la CSN et à leur fédération. La compilation des mois subséquents n'est pas encore complétée, mais on peut présumer que les résultats seront encore meilleurs. Rappelons que chez les infirmières membres de la FIIQ, ce pourcentage était de 55% en janvier.

## *Retenue-plus:* tout ce qu'il y a de plus légal

*Retenue-plus*, une idée ingénieuse basée sur l'article 27.14 de la convention collective, mise de l'avant par la CSN pour faciliter aux membres le paiement de leur cotisation syndicale et aider les syndicats à percevoir cet argent, est une procédure tout à fait légale qui ne contourne aucunement la Loi 160.

Telle est la conclusion de l'arbitre François Hamelin du Tribunal du travail dans le grief logé par le syndicat de l'Hôpital Saint-Sacrement contre la direction de cet établissement. Voilà une décision qui a dû indisposer plus d'une direction d'établissement dans le réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement celles qui rêvent de réduire le rôle du syndicat à celui de club social. Rendue le 16 janvier dernier, elle a eu l'effet d'une bouffée de printemps en plein hiver chez les militant-es.

Ainsi, l'Hôpital Saint-Sacre-

ment de Québec devra effectuer les *Retenues-plus* demandées par les salarié-es au profit de la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec rétroactivement au 18 octobre 1989, conformément aux dispositions de la convention collective, plus les intérêts dus depuis cette date au taux prévu par la convention collective. Jusqu'ici, la direction de cet hôpital refusait d'effectuer les *Retenues-plus*, sous prétexte que cette disposition contrevenait à la Loi 160.

Pour l'arbitre Hamelin, l'employeur ne peut se soustraire à l'application de l'article 27.14 de la convention collective. Le texte de la convention collective, écrit-il, est très clair. Il s'agit du droit strict d'un salarié de demander à son employeur d'effectuer une retenue à la source sur son salaire. À compter de ce moment, soutient-il, il est de l'obligation de l'employeur de le faire: «*L'employeur*

*n'a aucun contrôle sur le mérite ou l'opportunité de la demande, non plus évidemment que sur l'utilisation des sommes déduites au profit de la Caisse d'économie. En toutes circonstances, il doit effectuer le prélèvement.*»

L'arbitre Hamelin défait aussi la prétention de l'employeur à l'effet que cette disposition contrevient à la Loi 160. Cette loi interdit à l'employeur d'agir directement ou indirectement à titre d'agent percepteur des cotisations syndicales du syndicat, mais non d'être le percepteur des épargnes des salarié-es au profit de la Caisse d'économie. Tout comme elle ne défend pas au syndicat accrédité de se financer lui-même en suggérant à ses membres des modes de paiement. En somme, les salariés ne demandent pas à leur employeur de faire indirectement ce que la loi l'empêche de faire directement.

## Boule de neige

Cette décision, de l'avis du trésorier de la CSN Léopold Beaulieu, devrait avoir un effet d'entraînement auprès des employeurs du réseau de la santé et des services sociaux qui, jusqu'à présent, hésitaient à se conformer à l'article 27.14 de la convention collective des affaires sociales des membres de la CSN. Incidemment, le trésorier de la CSN incite fortement les syndicats à maintenir leur mode actuel de perception des cotisations jusqu'à ce que les nouvelles modalités soient réglées

localement, pour éviter que des employeurs de mauvaise foi ne cherchent à appauvrir davantage le syndicat en retardant indûment la conclusion d'une telle entente.

Marilène Roy, du service juridique de la CSN, abonde dans le même sens: «*Cette décision fera boule de neige. Dans la mesure où la clause est la même, que la situation dans d'autres établissements est identique à Saint-Sacrement, et que le ministère de la Santé et des Services sociaux et les employeurs décident de ne pas formuler de requête en évocation, la senten-*

*ce Hamelin est un passe-partout.*»

Pas plus tard que le 25 janvier dernier, dans un bulletin interne de l'AHQ, on apprenait que ni le ministère, ni l'AHQ ne recommanderaient à la direction de Saint-Sacrement d'essayer de faire casser cette décision par la Cour supérieure. Au contraire, ces derniers recommandent même aux centres hospitaliers de se conformer à la sentence arbitrale et «*d'accepter le prélèvement des retenues qui apparaissent conformes à l'article 27.14 de la convention.*» □

## CSS-Outaouais (FPP)

### Même depuis la France!

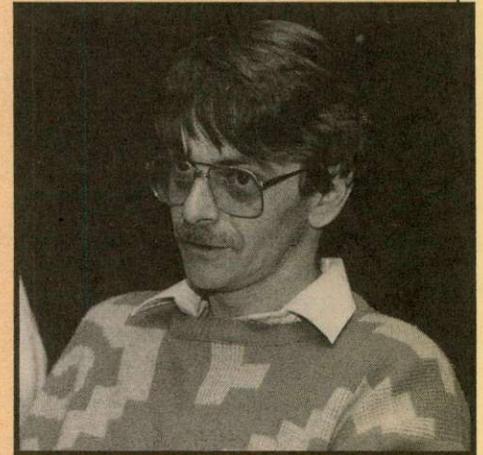
«*Chez nous, le climat a été préservé grâce à la solidarité des membres, déclare Jean-Roger Beaulieu, président du Syndicat des professionnelles et professionnels des services sociaux de l'Outaouais. L'assemblée générale avait voté la grève malgré la Loi 160, et avait décidé de se battre contre la Loi 160. La cotisation, ça faisait partie de la bataille. C'est évident que si on n'a pas de cotisations, on n'a pas de syndicat!*

«*On avait 26 délégué-es qui collectaient les membres et faisaient signer les deux formules, celle sur la Retenue-plus et celle sur l'engagement à respecter l'an-*

*cienne liste d'ancienneté. Il y a eu quelques hésitants, huit sur 225, que j'ai rencontrés personnellement, et ça s'est réglé.*

«*Aujourd'hui, nous recueillons, à la mitaine pour l'instant, 100% des cotisations, y compris chez ceux qui sont en congé de maladie ou en congé sabbatique. Il n'y a que deux membres que nous n'avons pas réussi à atteindre. Nous avons même rejoint un de nos membres qui est présentement en France en congé différé: il ignorait tout de la grève. Il nous a envoyé des chèques...*

«*L'exécutif a rencontré les six employeurs et leur a demandé de ne pas appliquer la Loi 160. Deux d'entre eux ont testé la résistance des syndiqué-es à l'occasion d'un affichage de poste; ils ont échoué, grâce à la solidarité des nos membres, et l'ancienneté n'a pas été touchée.*



Jean-Roger Beaulieu

«*Mais par rapport à cette loi, nous maintenons la pression sur les boss. Ils ont reçu la visite du Père Noël qui leur a distribué des diplômes pour leur application rigoureuse de la loi. Ils ont aussi reçu des grands sacs de poubelle contenant... leurs offres.*»

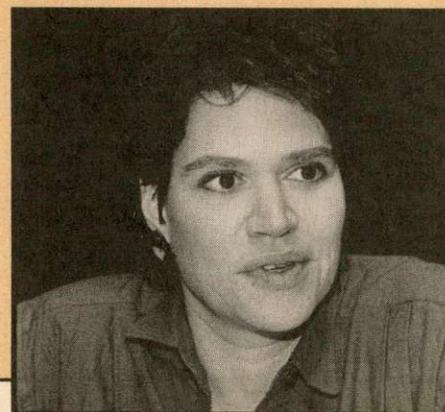
## SPPASQ (FPP)

### Un sentiment d'appartenance

«*Notre syndicat compte 110 sections réparties entre environ 250 points de services, déclare Josée Roy, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels des affaires sociales du Québec. Comme les sections sont petites pour la plupart, (10 membres et moins), les membres se connaissent bien et le contact est bon.*

«*Nous récoltons, par perception manuelle, 88,7% des cotisations. Nous avons mis sur pied une structure avec un représen-*

*tant dans chaque point de service, qui recueille la cotisation une fois par mois. Des syndicats ont même construit un programme informatique pour gérer tout ça. Nous avons essayé Retenue-plus, mais sans y mettre beaucoup d'efforts, parce que nous étions convaincus que la perception manuelle nous convenait mieux.*



Josée Roy

«*Nous avons pu constater que nos membres ont un fort sentiment d'appartenance à leur syndicat, qu'ils sont satisfaits des services qu'ils reçoivent, et qu'ils sont bien conscients qu'il faut des sous pour continuer. Et même s'ils ne sont pas nécessairement d'accord avec la stratégie adoptée pendant les négociations, ils ont conservé leur confiance en leur exécutif syndical; ils savent que nous sommes de bonne foi.*

«*Dans le pourcentage manquant, il faut compter les retards, dus à différentes causes, parfois au fait que l'employeur a tardé à répondre, de sorte qu'en réalité, ce sont 1 à 2% des membres qui ne veulent pas payer.*»

## Centre hospitalier Robert-Giffard (FAS)

### Soulagés de signer le formulaire!

«Avec nos 1840 membres, il fallait nous retourner vite!, déclare Denis Tremblay, trésorier du Syndicat des employé-es du Centre hospitalier Robert-Giffard et annexes. Dès la première paie amputée, on a instauré un système de perception manuelle. On recueillait les contributions sous toutes les formes: chèques, argent. On avait toute une équipe de bénévoles qui parcourait le centre hospitalier et les pavillons, les soirs et les fins de semaine. On allait chercher 70 à 75% des cotisations sans grand problème; les membres voulaient être en règle avec leur syndicat et avec la CSN.



«La formule Retenue-plus en pourcentage a été refusée par l'employeur, mais la formule de perception à la source par l'employeur d'un montant fixe au profit de la Caisse d'économie a été acceptée, et elle fonctionne depuis le 23 décembre. L'autorisation de la

perception a été signée par 1540 membres (83,7%). La plupart étaient soulagés de signer le formulaire; ils en avaient assez de payer leurs cotisations manuellement, et ils réclamaient qu'on trouve une solution.»

## Institut de Réadaptation de Montréal (FAS)

### Les membres tiennent à leur syndicat!

«Nous recueillons les cotisations une fois par période (à toutes les deux paies); les délégués font un rappel une semaine à l'avance et les membres doivent venir les porter au local syndical,

déclare Guy Laurion, président du Syndicat des employé-es de l'Institut de Réadaptation de Montréal. Sur les 217 membres, 155 paient fidèlement; mais si on tient compte de la liste de rappel, fort longue, de ceux qui touchent des prestations de la CSST ou l'assurance-salaire, ce sont 75 à 80% des syndiqué-es qui paient leurs cotisations.

«Il n'y a pas eu d'affrontement, pas de tordage de bras à ce sujet. L'exécutif n'a même pas eu à faire des démarches spéciales. Les gens tiennent à leur syndicat, ils

se le disent entre eux; ils savent que s'il n'y a pas d'argent, il n'y aura pas de services. Alors, même si on est mécontent de la stratégie de négociations, on se dit qu'on fera le bilan après et que l'important, pour l'instant, c'est de payer pour garder son syndicat.

«Quant à celles et ceux qui ne paient pas, c'est l'assemblée générale, et non pas l'exécutif, qui décide des procédures à entreprendre contre eux. C'est peut-être ce qui motive les membres à payer...»

## Conseil central de Thetford-Mines

### 97,3% des cotisations recueillies!

«En attendant que le système Retenue-plus fonctionne, tous nos syndicats se sont organisés pour prélever les cotisations ma-

nuellement, déclare Serge Routhier, trésorier du Conseil central de Thetford-Mines. Dans notre région, la Loi 160 touche sept syndicats, tous affiliés à la FAS, qui regroupent 1500 membres; 1460 membres paient leurs cotisations, soit 97,3%.

«Nous n'avons pas eu de retard à déplorer. Tous les syndicats ont été rencontrés, et les réponses ont été favorables. Chacun a compris l'importance des cotisa-

tions syndicales pour conserver ce qu'on a.

«Dans notre région, la CSN, on y tient, et les syndiqué-es qui ont participé aux mouvements pour faire reconnaître des droits ont pris ça au sérieux. Ils se sont serré les coudes, car ils ont compris que c'est le moment ou jamais d'être ensemble pour lutter si on veut gagner.»

# 55e CONGRÈS DE LA CSN

Après les points de vue exprimés par Gérard Larose, Michel Gauthier et Monique Simard sur les questions des juridictions des fédérations et des territoires des con-

seils centraux, *Nouvelles CSN* publie aujourd'hui ceux de Céline Lamontagne, Roger Valois et Léopold Beaulieu.

## «Une force de changement»

- Céline Lamontagne

Pour la vice-présidente Céline Lamontagne, «il faut que la CSN s'inscrive dans un processus de changement».

Nous avons toujours été une force de changement dans la société québécoise, estime-t-elle à juste titre, rappelant à quel point la CSN a fait avancer des dossiers majeurs comme la santé, l'éducation, la fiscalité, l'emploi. «Mais ce qu'on porte et revendique au plan des changements pour la société, il nous faut être capables de l'appliquer à notre propre organisation», soutient Céline Lamontagne.

Elle ajoute qu'il faut se préparer dès maintenant pour que notre organisation soit ajustée à l'an 2000. «La main-d'oeuvre se transforme de façon radicale; les exigences au niveau de la formation professionnelle changent sans cesse; le processus de production subit des secousses majeures: nous n'avons pas le droit d'être à la remorque de tous ces changements», affirme la vice-présidente.

Pour elle, qui a participé aux travaux du comité sur les juridictions des fédérations, «la proposition mise de l'avant constitue une étape mineure vers des changements qui devront être plus importants». Elle continue de soutenir que nos structures devront se montrer davantage accueillantes pour les secteurs qui sont actuellement peu ou pas du tout rejoints par la syndicalisation. «C'est en pleine expansion dans les services financiers, par exemple, et nous en sommes pratiquement absents», déplore-t-elle.



## «Préserver notre originalité»

- Léopold Beaulieu

Face à toutes les transformations qu'on peut constater à plusieurs niveaux, il ne faut pas craindre de prendre les devants.

C'est en tout cas l'intime conviction de Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN depuis 1976. «Ce qui importe le plus, c'est d'agir pour préserver ce qui fait l'originalité de notre mouvement en Amérique du Nord», affirme-t-il.



Léopold Beaulieu insiste sur les transformations qui continueront de marquer l'organisation de la main-d'oeuvre. Il ajoute que de nouvelles cultures se développent, qui changent les rapports à la famille, à la consommation, à l'environnement. «Nous avons l'obligation de nous réorganiser à la manière de la CSN, c'est-à-dire en maintenant un équilibre entre les organismes qui, pour être difficile et délicat, n'en demeure pas moins la marque de notre type de syndicalisme», ajoute le trésorier.

Il précise: «La triple affiliation du syndicat à sa fédération, à son conseil central et à la CSN fait notre originalité. Il faut donc agir en sorte que chacun de ces paliers soit renforcé, mais pas au détriment des autres.»

C'est dans cette perspective qu'il soutient qu'il est préférable de compter moins de fédérations et de conseils centraux que de courir le risque de les voir disparaître «parce qu'ils n'auraient plus les moyens de leur autonomie.» Léopold Beaulieu est convaincu que si les regroupements de fédérations et de conseils centraux ne se font pas, ils finiront par ne plus avoir les moyens de leur autonomie. «Cela se traduirait par un débalancement des responsabilités et cela ne ressemblerait plus à la CSN. On reviendrait ainsi à un modèle de centralisation écarté par le mouvement en 1968. Je ne le souhaite pas», conclut-il.

## «Un objectif: l'équité»

- Roger Valois

Pour le vice-président Roger Valois, responsable des services régionaux, les propositions touchant en particulier les territoires des conseils centraux rejoignent avant tout un objectif d'équité.



«Ce qui importe pour les membres, dit-il, c'est d'être assurés qu'en cas de besoin, ils pourront compter sur un mouvement le mieux organisé possible, dans toutes ses composantes».

La solidarité, selon Roger Valois, n'est jamais le résultat du hasard. «Ça se développe, ça s'organise. Les structures ne doivent pas fonctionner pour elles-mêmes. Ça les vide de leur sens fondamental, qui est de servir à soutenir les luttes de nos membres», affirme-t-il.

Dans le débat qui a cours sur la question des conseils centraux et de la redéfinition des territoires, il attire l'attention sur un point précis. «À mon avis, il faut faire attention à ce qu'on dit pour défendre une thèse: dans certains milieux, on laisse entendre que se regrouper, c'est s'affaiblir. Il y a là un mélange des genres. La règle de base du syndicalisme, ça demeure le regroupement d'hommes et de femmes en vue de la défense de leurs intérêts et de la mise de l'avant de leurs revendications», affirme-t-il.

Pour Roger Valois, l'enjeu consiste à pouvoir donner des moyens aux militants et aux militants qui veulent assumer des responsabilités au niveau des conseils centraux. «Depuis 30 ans, bien des choses ont changé. Il faut savoir ajuster ce qui doit l'être».

Michel Rioux

## Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier Violence: intervenir ou subir?

La violence, on le sait tous, elle existe. Elle se manifeste sous différentes formes et dans divers lieux. Elle a aussi parfois libre cours dans certains milieux de travail. Les éducatrices et éducateurs du Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier en savent quelque chose.

Situé à Ville St-Pierre, dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, ce centre abrite près de 150 bénéficiaires qui ont un handicap physique et intellectuel profond. De ce nombre, une dizaine ont des troubles de comportement graves qui les amènent à être agressifs, voire violents envers les travailleuses et les travailleurs mais aussi envers les autres bénéficiaires.

Confronté depuis des années à des actes d'agressivité et au mutisme de la direction face à cette situation, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier, affilié à la FAS-CSN, a décidé de prendre le problème en mains. Leur premier acte de solidarité fut de manifester devant l'établissement, le 20 décembre dernier, pour faire savoir à la direction et à la population que pour leur part, il n'était plus question de tolérer une telle situation.

### Fin le silence

Sylvain Boudreault, responsable de l'information du syndicat: «Si les membres du syndicat ont décidé d'agir et d'entreprendre une démarche plus large de réflexion sur tout ce phénomène d'agressions de la part de certains bénéficiaires, c'est que même si les gens ont été habitués à se taire, ils ne voulaient et ne pouvaient plus garder le silence sur cette situation qui leur est devenue intolérable. Et ce, d'autant plus que toutes les tentatives faites jusqu'à maintenant par la filière dite normale n'ont jamais abouti. Ils ont maintenant le sentiment profond que la direction continuera à tolérer cette situation. Alors, il n'y a plus qu'eux qui peuvent maintenant tenter de la changer».

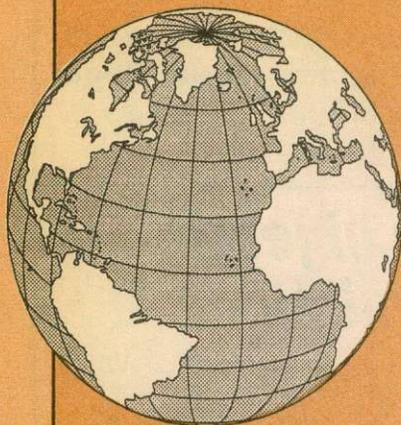
Ce qui a décidé Sylvain Boudreault à s'impliquer, car

il est nouvellement élu à l'exécutif du syndicat, c'est justement cette problématique spécifique à la violence. «On ne sent pas le support de la direction dans ce dossier. Bien au contraire, depuis quelque temps, elle a plutôt décidé de rejeter le blâme sur les éducateurs et éducatrices en leur imposant des mesures disciplinaires, les rendant ainsi coupables des actes d'agressions. Et nous, il nous faut continuer d'intervenir quand un d'entre eux agresse un bénéficiaire ou nous agresse, nous!

eux aussi.

Ils ont pris ce dossier à cœur. Ils ont décidé des informer de leurs droits et d'agir. Mais avant de pouvoir agir concrètement, toute une démarche de réflexions s'ouvre à eux. Sylvain Boudreault explique: «Avec les agressions que nous subissons fréquemment, nous n'allons pas toujours en accident de travail mais mentalement, ça prend toujours quelques jours à t'en remettre et ça ne te fait pas aimer ton métier. On a toujours le mauvais rôle.

«Maintenant, nous voulons savoir comment c'est ailleurs, briser l'isolement. Nous voulons savoir si la situation est la même dans d'autres centres d'accueil



### Panama

La CSN a fait parvenir, le 15 janvier dernier, une lettre de protestation à Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour protester contre l'appui donné par le Canada aux États-Unis lors de l'invasion du Panama par les troupes américaines.

Contre cette «violation flagrante du droit international», le Comité exécutif de la CSN a demandé le «retrait immédiat des troupes américaines» et «la tenue d'élections libres sous l'égide des Nations-Unies».

### El Salvador

La CSN a reçu, le 16 janvier dernier, la visite de Rosario Acosta, membre de l'exécutif de l'Union nationale des travailleurs du Salvador. Lors de la rencontre, monsieur Acosta a longuement parlé des terribles conditions qui règnent présentement dans son pays, des quelque 150 syndicalistes emprisonnés et du fonctionnement clandestin des activités syndicales. On travaille présentement à constituer un Fonds d'aide pour les familles des victimes de la répression.

### Afrique du Sud

En février, deux syndiqués de la Chemical Workers Industrial Union, d'Afrique du sud, viendront nous sensibiliser aux conditions de travail discriminatoires qui ont cours à la compagnie Shell. Le collectif international de la CSN sera impliqué dans la tournée.



«La désapprobation de la direction, nous l'avons toujours sentie. Comme si c'était nous le problème, parce que nous ne serions pas de bonnes éducatrices et de bons éducateurs. Comme si nous n'avions qu'à quitter les lieux, aller travailler ailleurs, pour que ces problèmes se règlent. Pourtant, d'autres sont partis et rien n'a changé.»

### Briser l'isolement

Pour les 200 employés du Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier, le laisser-aller des années passées a fait en sorte que les bénéficiaires se sont enfoncés de plus en plus dans leur problème et deviennent plus violents. Si la direction et les bénéficiaires ont des droits, ils considèrent qu'ils en ont

comme le nôtre. Si d'autres ont réussi à régler ce type de problème et comment. Nous voulons que l'administration investisse des ressources financières et humaines pour pouvoir appliquer un réel plan d'intervention spécifique à ce genre de problématique. Nous voulons savoir s'il ne vaudrait pas mieux réorienter ces bénéficiaires vers d'autres institutions qui pourraient leur donner le support adéquat. Après tout, nous sommes ici pour intervenir, non pour subir.»

Les syndicats intéressés à entrer en communication avec le syndicat peuvent écrire à: S.T.T. du Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier, A/S de Sylvain Boudreault, 8000 Notre-Dame Ouest, Ville St-Pierre, QC, H8R 1H2.

## «Nous tournons une page, nous ne fermons pas le livre»

- **Louiselle Pilotte**

Samedi le 16 décembre 1989. De l'arrière du sous-sol de l'église de la Malbaie, une voix fébrile et chargée d'émotion venait de se faire entendre: «Gérald, si nous devons cesser le piquetage, si nous devons maintenant nous conditionner à un tout autre objectif, pourrions-nous encore avoir une vie syndicale et garder notre local?» En quelques mots, cet homme résumait au fond ce que les travailleuses et les travailleurs du Manoir Richelieu auraient le plus ardemment souhaité et ce que Malenfant et le gouvernement du Québec ont toujours refusé: la reconnaissance de leur syndicat.

La décision du juge Louis Morin du Tribunal du travail, au mois de décembre dernier, a coupé court aux derniers espoirs que ces hommes et ces femmes ont nourris pendant quatre années pour que justice leur soit faite. Celui-ci a rejeté l'argumentation syndicale à l'effet qu'il y avait un lien de droit entre le gouvernement du Québec et l'acquéreur du Manoir, Raymond Malenfant. Décision d'une extrême importance dans la poursuite de la lutte des syndiqués.

Peu après la publication du jugement, le président de la CSN, Gérald Larose, en compagnie de la présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin et de la présidente du conseil central de Québec, Nicole Madore, se rendait à La Malbaie rencontrer les membres du syndicat pour faire le point sur la situation. C'est au cours de cette assemblée, marquée au coin de l'émotion et de la solidarité, que le président de la CSN leur a expliqué que l'objectif précis de réintégrer leurs emplois au Manoir Richelieu apparaissait maintenant inatteignable à court terme et qu'il leur serait davantage profitable de se tourner vers l'impérieuse nécessité de réintégrer le marché du travail.

Cela signifiait en clair que la direction du mouvement

estimait désormais qu'il serait vain de poursuivre le piquetage et qu'elle recommanderait l'arrêt de la campagne du 25 cents aux instances appropriées. Au tout début du mois de janvier, le syndicat des employé-es du Manoir Richelieu a adopté à l'unanimité l'application de ces mesures.

### Du courage

De leur courage, les Québécois et les membres de la CSN en ont tous été témoins. Les travailleuses et les travailleurs du Manoir Richelieu ont dû encore en faire preuve pour affronter les conséquences de cette décision du juge Morin. Si leur lutte, comme celle des Gars

de Lapalme, la grève de l'amiante et celle de la United Aircraft, par exemple, restera dans les pages les plus sombres de l'histoire des relations de travail au Québec, celle-ci retiendra également leur courage, leur détermination, leur conviction, leur espoir et leur générosité.

Ils investiront maintenant toutes leurs énergies dans la recherche d'un emploi. Ce cap sur l'emploi, les 86 membres actifs du syndicat sont conscients des difficultés qu'il peut représenter, particulièrement dans une région où l'économie dépend de l'industrie touristique et des emplois saisonniers.

### Une bataille juridique

Parallèlement au soutien qui accompagnera cette réintégration du marché du travail, la CSN contestera le jugement Morin en Cour supérieure du Québec. Ce juge-

ment porte de trop lourdes conséquences pour que nous en restions là.

Au-delà de ce dénouement immédiat qui peut sembler une défaite, la lutte des travailleuses et des travailleurs du Manoir s'inscrit, à plus long terme, dans le recouvrement des droits de milliers et de milliers de travailleuses et de travailleurs qui sont à la merci des récentes interprétations juridiques du sens et de la portée des articles 45 et suivants du Code du travail.

En dépit de l'intimidation, de la violence et des divers rebondissements qui ont marqué le conflit, une extraordinaire solidarité s'est développée autour des employé-es du Manoir. Depuis trois ans, plus de la moitié des syndicats affiliés à la CSN ont, sur une base volontaire, fourni 1,781,131.31\$.



*Camarades,*

*Suite à la décision rendue le 14 décembre 1989 par le juge Louis Morin du Tribunal du Travail, le moment est venu pour nous, travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu, de vous exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance pour votre souscription à la campagne spéciale du 0,25\$ pendant notre longue et difficile lutte syndicale.*

*Il va sans dire que cet appui restera toujours au fond de nos coeurs un précieux souvenir, un exemple de solidarité inconditionnelle.*

*Au fil des événements, nous avons subi des contraintes, des déchirements, des humiliations de toutes sortes; nous en éprouvons un immense regret, mais si nous voulons apporter des changements profonds à nos conditions de travail, il faut continuer de s'unir, de se serrer les coudes, de se battre, et c'est par notre motivation et notre force que nous y parviendrons.*

*Nous tournons une page d'histoire de la lutte ouvrière, mais nous ne fermons pas le livre. Notre militantisme et nos convictions syndicales demeureront toujours les mêmes, gravés dans notre mémoire, quelle que soit l'issue juridique de cette bataille. Nous continuerons de dénoncer l'attitude négative d'un gouvernement qui n'a pas pris ses responsabilités et qui a préféré favoriser un «Sauveur» qui n'éprouve que du mépris pour la classe ouvrière.*

*À tous et à toutes, un grand «MERCİ» pour votre généreuse participation.*

*Solidairement vôtre,*

**Louiselle Pilotte, présidente**

**Pour et au nom du Syndicat des Travailleurs du Manoir Richelieu**

## Débrayage à l'OMHM

Les 225 employé-es de l'Office municipal d'habitation de Montréal ont dressé des piquets de grève pendant une période de 24 heures, le 24 janvier dernier, pour dénoncer leur employeur qui ne démontre aucun empressement à la table des négociations.

Ils sont affectés à l'administration, l'entretien et la réparation de quelque 15 000 logements à loyer modique sur le territoire de la Ville de Montréal. Leur convention est échue depuis le 31 décembre 1988, il y a plus d'un an.

Membres de la Fédération des employé-es des services publics, ils revendiquent des améliorations aux clauses concernant l'ancienneté, les avantages sociaux, l'évaluation des emplois, la sous-traitance, le temps supplémentaire et des augmentations de salaires.

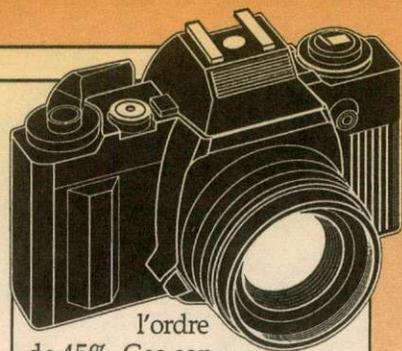
## Direct Film

### Objectif: protéger les emplois

Les 520 membres du Syndicat des employé-es de magasin Direct Film ont décidé de jouer le tout pour le tout afin de sauver leur emploi. Le 28 janvier, 213 des membres présents à l'assemblée générale ont unanimement mandaté leur exécutif pour négocier la réouverture de leur convention collective à l'exception d'un point, soit l'exclusion des gérants, au nombre de 65 dans la région

de Montréal, de l'unité d'accréditation.

Le 19 janvier, Direct Film rencontrait l'exécutif du syndicat pour lui faire part des six conditions nécessaires à la relance de l'entreprise. Parmi celles-ci, Direct Film exigeait l'exclusion des gérants de l'unité d'accréditation et la réouverture de la convention collective avec des concessions importantes dont des baisses de salaire de



l'ordre de 45%. Ces conditions sont à prendre ou à laisser, laissait savoir Direct Film. Si le syndicat a rejeté à 97% l'ultimatum de l'entreprise, il demeure ouvert à une négociation qui permettra de protéger les emplois et qui contribuera à la relance de Direct Film.

## Bienvenue

### Montour

Les 15 employé-es de la Compagnie Montour, une compagnie d'emballage d'épices, ont adhéré à la Fédération du commerce de la CSN. Auparavant, ils étaient membres des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (FTQ).

### Mont Orford Autos

Les 10 mécaniciens du garage Mont-Orford Auto d'Omerville, à proximité de Sherbrooke, se sont donnés un premier syndicat en s'affiliant à la Fédération de la métallurgie de la CSN.

### Ambulances Malartic

Les cinq employé-es d'Ambulances Malartic, à Ville-Marie au Témiscamingue, ont rallié la FAS-CSN.

### Pic Construction

Les 17 travailleurs de la compagnie Pic Construction, une entreprise de transformation de la pierre de Jonquière, ont quitté les rangs de l'Union des opérateurs de machinerie lourde (Local 791-FTQ) pour rejoindre ceux de la Fédération de la métallurgie CSN.

### A S Télécom

Les 27 employé-es de A S Télécom, une entreprise d'installation et de réparation d'appareils téléphoniques, se sont affiliés à la Fédération nationale des communications CSN.

### Art Design

Les 18 travailleurs d'une entreprise de fabrication de meubles tubulaires, Art Design International, de Longueuil, ont rejoint la FTPF-CSN.

## La qualité du français dans nos conventions collectives, ça nous sert...

Invité, en novembre dernier, à s'adresser aux congressistes de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, le président de l'Association des usagers de la langue française, le juge Robert Auclair du Tribunal du travail, a tenu à souligner l'importance de rédiger des conventions collectives dans une langue correcte et d'éviter, en particulier, une terminologie calquée sur l'anglais.

Il semble qu'il ait bel et bien réussi à attirer l'attention des délégués puisque plusieurs syndicats ont décidé de demander à l'ASULF d'étudier le texte de leur convention collective et de leur faire des suggestions pour en améliorer le vocabulaire et la rédaction.

### Confusions

La langue utilisée dans les textes de convention collective constitue un problème car trop souvent les termes y sont confus, voire inexacts et les règles présidant à la construction des phrases n'y sont pas respectées. En bout de course, le libellé de certaines clauses est illisible et, par le fait même, inaccessible. Ceci a pour conséquence principale d'éloigner les travailleuses et les travailleurs de ce texte fondamental qu'ils devraient connaître et auquel ils devraient pouvoir se référer en tout temps.

### La différence

Un texte écrit en bon français aide à clarifier des idées, à mettre à la portée de tous

## Le français au travail ça s'impose!

des notions juridiques. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts lors de la rédaction des clauses de la convention collective. Il ne faut pas oublier que l'utilisation du mot juste dans une clause de convention peut faire la différence entre un échec ou un gain lors d'une décision rendue par un arbitre ou un juge du Tribunal du travail.

Nommer les choses avec des mots français, désigner des outils de travail en utilisant des termes français exacts, demande parfois beaucoup d'efforts. Mais il faut

se rappeler que la maîtrise d'un vocabulaire fait partie de la compétence professionnelle et permet plus facilement le perfectionnement technique professionnel.

La CSN est membre de L'ASULF mais il est possible aussi, pour un syndicat, de devenir membre de cette association. Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter la personne responsable du dossier de la francisation au Service de l'information de la CSN (514) 598-2168.

## Chantiers maritimes

### Front commun CSN et MIL

Entourés des présidents des syndicats des chantiers de Marine Industrie de Lauzon et Tracy, le président de la CSN, Gérald Larose, et le président-directeur général du Groupe MIL, M. Robert Tessier, ont tenu une conférence de presse conjointe, le mardi 23 janvier, pour étaler leur vision commune de ce que le gouvernement fédéral doit faire pour assurer l'avenir des chantiers de l'entreprise, une propriété de l'État québécois par l'entremise de la Société générale de financement. Le président de la Fédération de la métallurgie, Benoît Capistran, a aussi participé à la conférence de presse.

Gérald Larose et Robert Tessier s'entendent pour dire que «le Québec ayant fait ces choix difficiles (rationalisation des chantiers maritimes), le gou-

vernement fédéral doit maintenant s'engager à réserver au Québec une proportion significative de ses besoins en navires».

Après avoir analysé les contrats signés avec Ottawa ces dernières années pour la construction de frégates pour la Marine canadienne, ceux pour la construction du traversier Joe Smallwood et ceux pour la rénovation des destroyers, il s'avère, selon Robert Tessier, que ceux-ci sont basés sur des conditions irréalisables compte tenu de la complexité des programmes et des délais.

Aussi, les deux présidents ont demandé au ministre fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, M. Harvie Andre, de partager les pertes encourues depuis 1987, de procéder à la révision des termes des contrats existants et d'assurer



En conférence de presse, dans l'ordre habituel, le président du Syndicat horaire du chantier MIL-Tracy, Claude Sylvestre; le président de la Fédération de la métallurgie, Benoît Capistran; le président du Syndicat des employés de bureau MIL-Tracy, André Légaré; le président du Syndicat horaire de MIL-Lauzon, Robert Monette; le président de la CSN, Gérald Larose; le président du Groupe MIL, M. Robert Tessier; et le président de MIL-Lauzon, M. Guy Verronneault.

que MIL obtiendra d'autres contrats par la suite.

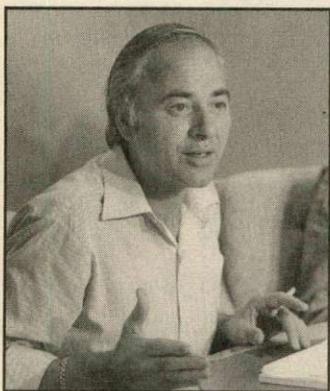
Le président Larose a pour sa part invité le gouvernement fédéral «à faire en sorte que le Québec ait sa juste part des contrats du projet Hibernia. Les Québécoises

et les Québécois financent eux aussi ces projets.»

L'emploi de plus de 3 300 personnes (personnel syndiqué et non-syndiqué) travaillant actuellement à Lauzon et Tracy dépend des décisions du fédéral.

## Bonne chance Norbert!

Depuis le 22 janvier, Norbert Rodrigue, qui a été président de la CSN de 1976 à 1982, occupe le poste de directeur général de la Conférence des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux, un organisme consultatif qui regroupe les treize CRSSS du Québec.



On sait que Norbert, qui est en congé sans solde de son poste de salarié au Service de la formation de la CSN, a également été commissaire à la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux, en plus d'avoir assumé la vice-présidence de la Confédération mondiale du travail de 1974 à 1982.

Dans un communiqué annonçant sa nomination, le président de la Conférence des CRSSS déclare: «Les prochains mois seront primordiaux dans l'évolution de notre système de santé et les CRSSS seront au coeur de ces changements; nous sommes convaincus que monsieur Rodrigue saura nous épauler dans notre développement et ce, pour le meilleur intérêt des citoyens et citoyennes.»

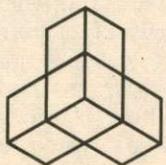
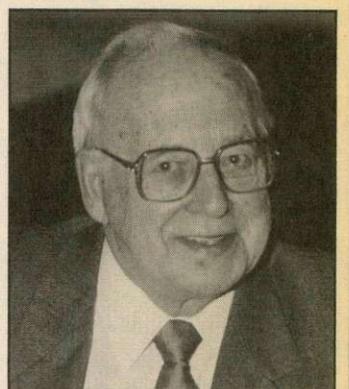
## Félicitations Noël!

En proclamant, le 27 janvier dernier, Noël Lacas récipiendaire de la grande médaille d'argent comme grand Lanaudois de l'année 1989, la Société nationale des Québécois de Lanaudière a voulu «reconnaître une carrière de près de 40 ans de syndicalisme actif en faveur du monde ordinaire».

Né à Montréal en 1921, Noël Lacas a signé sa première carte d'adhésion à un syndicat en 1945 et depuis, il n'a jamais quitté les rangs de la CSN, tour à tour officier de son syndicat, permanent syndical au Conseil central de Joliette, conseiller syndical au Syndicat des agents de la paix de la fonction publique, secrétaire du CCNSP, et enfin conseiller syndical spécial à l'Union des agents de la paix jusqu'à sa retraite de la CSN en 1984.

En recevant son prix, Noël a dit souhaiter «fêter l'an 2000 encore avec le monde ordinaire (qu'il aime le plus, celles et ceux qui ne lâchent jamais)».

Pour ceux que ça intéresse, l'ami Noël occupe ses loisirs de retraité à rédiger l'histoire du Conseil central de Joliette.



**BÂTIMENTE**

### SECTIONS VARIABLES

SECTION DIVERSIFIÉE  
SECTION OBLIGATIONS  
SECTION MARCHÉ MONÉTAIRE  
SECTION ACTIONS

### VALEUR DES UNITÉS

	Il y a un an	Au 31-12-89	Rendement annuel
SECTION DIVERSIFIÉE	10,781 \$	12,246 \$	13,59%
SECTION OBLIGATIONS	10,457 \$	11,853 \$	13,35%
SECTION MARCHÉ MONÉTAIRE	10,695 \$	11,827 \$	10,58%
SECTION ACTIONS	11,719 \$	13,378 \$	14,16%

# L'Afrique à l'heure des «ajustements structurels»

par Clément Trudel\*

Il y a deux ans, Javier Perez de Cuellar attirait l'attention sur la diminution du niveau de vie des habitants du continent africain. La communauté mondiale se devait de soutenir le développement, insistait le secrétaire général de l'ONU.

Fin 1989, à Yaoundé (Cameroun), le directeur du FMI plaide pour l'application de «programmes d'ajustements structurels» dans les pays africains. Qu'entend-on par là? Le concept est ambigu, au point que certains organismes syndicaux l'adoptent. D'autres y retrou-

vent un euphémisme pour austerité draconienne, plutôt nuisible. L'éditorialiste de l'*Ottawa Citizen* (22 janvier) écrit que cette «cure» pensée par le FMI et la Banque Mondiale «inclut la fermeture d'écoles et d'hôpitaux et l'élimination de subsides à l'agriculture qui aident les fermiers à survivre et à nourrir les pauvres et les gens de la classe moyenne.» Le même journal pense que l'ACDI a trop promptement embrassé ces ajustements structurels, et a conclu trop vite que les gens les plus pauvres dans les pays en développement peuvent être protégés de ces ravages par le biais de quelques programmes d'appui "band-aid"... une approche qui à ce jour au moins prouvé qu'elle causait autant de mal que de bien.

Début décembre, au Ghana, se réunissent des experts de 27 pays africains pour discuter de «syndicats, population rurale et auto-suffisance alimentaire.» Intéressant, si l'on retient qu'un

géant comme le Nigéria est le sixième client des États-Unis en importation de blé, et que le président nigérien Babandiga demande à son peuple de «manger seulement ce que nous pouvons nous-mêmes produire.»

Il s'agit d'un test de vérité pour les syndicats d'Afrique - ceux du moins qui ne sont pas des annexes du parti unique. Sur ce front, les femmes doivent accéder en plus grand nombre; les syndicats pourront ainsi plus aisément militer pour que les populations rurales bénéficient d'un meilleur

habitat, d'eau potable, de meilleurs services de santé et de réseaux routiers convenables. Le deuxième front, on connaît.

Le ton n'est pas à l'optimisme lorsque l'on songe à ce rapport du BIT qui prévoit qu'en 1995, près de 400 millions d'Africains - la moitié de la population - vivront dans la misère. Le produit intérieur brut

a diminué de 9% entre 1980 et 1988 et le cours des produits de base est à son plus bas niveau depuis 30 ans. Il y a destruction des richesses, diminution des investissements et, toujours selon le BIT, les possibilités de redressement de l'Afrique sont «maigres», la situation de l'emploi préoccupante.

Le document du BIT insiste: l'État a un rôle primordial à jouer pour corriger les «inégalités extrêmes». Langage qui vient contredire les chantages des ajustements structurels. Mais l'Afrique est-elle «malade

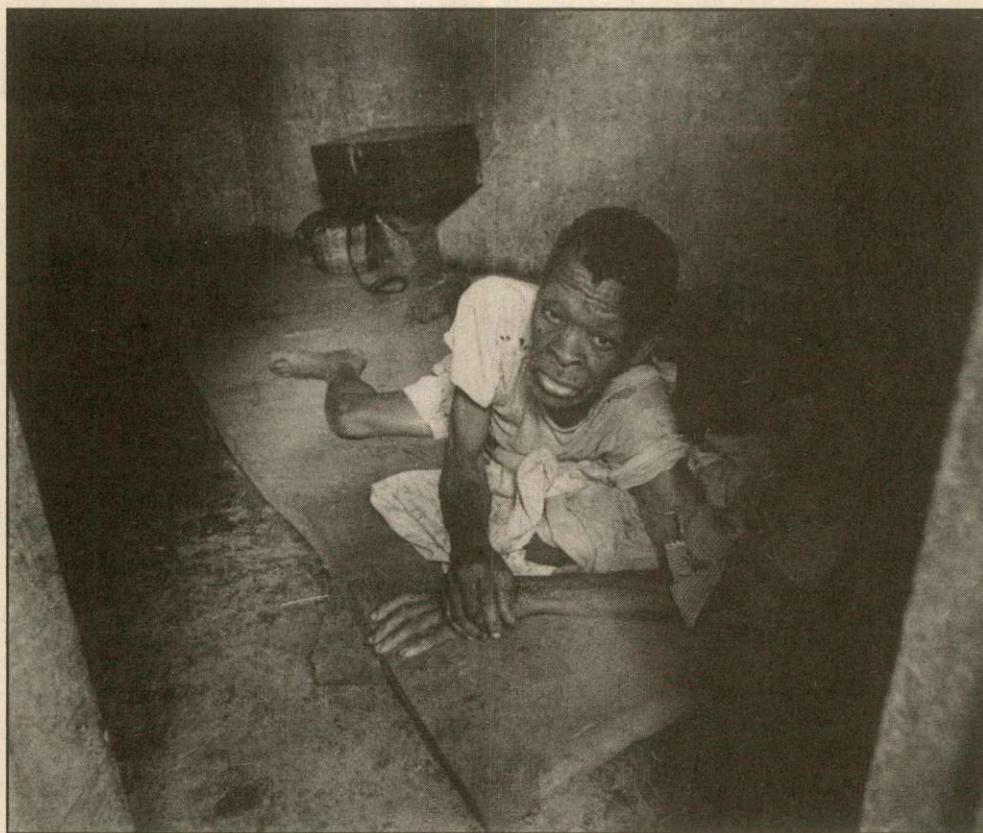
à «aller de l'avant» en vue d'une vraie réforme administrative. Juguler la crise économique est une opération qui doit aller de pair avec la lutte à la corruption et au gaspillage. Ainsi Mobutu Sese Seko, du Zaïre, est propriétaire de domaines et de châteaux en Europe; chacun des Zaïrois est victime de son avidité et Mobutu, lui, se sait indispensable aux grands investisseurs en quête de stabilité.

L'objectif à atteindre, une fois mises en place des organisations syndicales librement choisies, est de faire face à la difficile tâche de transposer pour l'Afrique des recettes qui peuvent avoir réussi ailleurs.

«L'Afrique est affligée d'un plus grand nombre de maux que n'importe quelle autre région du monde et ses leaders n'ont pas toujours la vision profonde que leurs amis voudraient qu'ils aient. Bien sûr que nous devrions applaudir lorsque l'Afrique prend la bonne décision, même s'il en résulte pour nous-mêmes quelque inconvénient» - extrait d'une lettre de Walter E. Fauntroy, président de la sous-commission de la Cham-

bre des Représentants sur le développement international (*New York Times*, 23 janvier). Cette lettre rappelle qu'il ne faut pas imposer aux Africains l'achat de biens non nécessaires (du moins pas l'American Wheat Habit) pour les aider à se développer.

\* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



bre des Représentants sur le développement international (*New York Times*, 23 janvier). Cette lettre rappelle qu'il ne faut pas imposer aux Africains l'achat de biens non nécessaires (du moins pas l'American Wheat Habit) pour les aider à se développer.

\* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*

bre des Représentants sur le développement international (*New York Times*, 23 janvier). Cette lettre rappelle qu'il ne faut pas imposer aux Africains l'achat de biens non nécessaires (du moins pas l'American Wheat Habit) pour les aider à se développer.

\* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



De gauche à droite: Aleksandr Venyukov, Boris Grebenyuk, Oleg Butrov discutent avec Buford Mullins dans sa demeure de Chicago. À remarquer: les chandails de camouflage offerts aux mineurs soviétiques, uniforme des grévistes de la Pittson.

## USA/ URSS

### Quand Buford rencontre Boris

Rencontre impensable il y a à peine quelques mois: neuf mineurs soviétiques fortement impliqués dans l'organisation de grèves en URSS, l'été dernier, se sont rendus en sol américain, en janvier, pour échanger avec des confrères grévistes de la Pittson!

Les mineurs américains ont ainsi pu prendre connaissance des conditions de travail déplorables qui ont cours au-delà de l'Oural. De 1979 à 1989, 10,000 travailleurs russes ont péri dans des accidents de travail, soit huit fois plus de mortalités que dans les mines américaines. Et puis, il y a aussi l'énorme retard technologique des Soviétiques: là-bas, 2,5 millions de mineurs parviennent à extraire annuellement 800 millions de tonnes de minerais alors qu'aux USA, un milliard de tonnes sont extraites par... 140,000 travailleurs de cette industrie.

Mais les mineurs soviétiques ont aussi appris beaucoup de choses au sujet du royaume de la libre-entreprise, notamment que tout se gagne durement, très durement ici. Les représentants des mineurs de la Pitt-

son en avaient long à raconter sur le terrible conflit de neuf mois qui a pris fin avec l'entente de principe intervenue début janvier. Au cours des 270 jours que dura le conflit, la Pittson Coal Group, on s'en rappelle, garda ses 30 sites miniers en opération, ce qui amena des affrontements constants. Au total, 2,500 mineurs et sympathisants furent arrêtés pour des infractions allant du non-respect d'injonctions en matière de piquetage jusqu'au vandalisme. Le syndicat écopa de 65 millions de dollars d'amendes reliées à son refus de se plier à la justice des patrons. La grève, ce fut également neuf mois de solidarité: le fonds de grève atteignit 90 millions de dollars et quelque 46,000 travailleurs dans dix états appuyèrent, sous des formes diverses, leurs camarades de Virginia, West Virginia et du Kentucky. Et puis, la lutte fut efficace: les mines en activité n'atteignirent que le quart de leur rendement. Les pertes de la compagnie se chiffraient à 60 millions de dollars. Rappelons que le conflit portait principalement sur les régimes de retraite et qu'une intervention du gouvernement central fut nécessaire pour rapprocher les parties. C'est de tout cela que discutèrent Buford, Boris et les autres. Et, de

## U T R E S

ces échanges, la classe ouvrière peut espérer beaucoup.

### France

### Vers une centrale unique

Avec moins de 10% de travailleurs syndiqués, la perspective d'une centrale ouvrière unique refait de nouveau surface en France. Comme pour les entreprises, on pourrait dire que la crise pousse à la concentration. Le débat a été lancé par Jean Kaspar lors du 25e Congrès de la CFDT au début janvier, puis repris et amplifié par Yannick Sembrou de la Fédération de l'éducation nationale. Et puis, il y a Henri Krasuchki (CGT) qui multiplie depuis un bon moment les appels «à l'unité d'action et même plus». La partie n'est pas gagnée, compte tenu des réticences des deux autres centrales (CFTC et FO). Mais la base, elle, semble au diapason. Ainsi, un sondage réalisé par la CFDT démontre que, entente au sommet ou pas, 20 à 25% de ses organisations (unions régionales, fédérations professionnelles et syndicats) entretiennent déjà des rapports réguliers avec les autres centrales.

### Angleterre

### Les ambulanciers au laboratoire

Au moment où ces lignes sont écrites, 20,000 ambulanciers mènent depuis quatre mois un très dur conflit en Grande-Bretagne. Le litige porte sur les augmentations salariales: l'offre se situe à 6,5%, la demande à 11,4%. Le gouvernement rétorque qu'aucun compromis n'est possible et qu'au-

cun argent n'est disponible. Conflit classique? Aucunement. On dit là-bas que la bataille des ambulanciers est le laboratoire du nouveau syndicalisme anglais. C'est que les lois restrictives du droit de grève et l'impopularité des conflits dans le secteur public ont amené le NUPE (l'Union des employés du secteur public) à chercher de nouvelles formes d'action. Roger Poole, tête dirigeante du NUPE, explique: «Bannir les grèves dans leur forme officielle ne signifie pas que les grèves disparaîtront. Elles deviendront underground, officieuses ou hasardeuses et moins contrôlables». On a d'abord fait des grèves du temps supplémentaire. Puis, on a procédé au dysfonctionnement de l'organisation. Puis, on s'est présenté sur les lieux de travail en ne se consacrant qu'aux urgences. Le gouvernement a riposté en suspendant tout le monde et en confiant les urgences à la police et à l'armée. Les syndiqués se sont alors gagnés l'appui des médecins et de la population: 80% de l'électorat, selon un sondage de la BBC, est du côté des ambulanciers et quatre millions de noms sont déjà alignés sur une pétition favorable présentée aux Communes. De plus, les dons du public en décembre ont assuré les deux tiers des salaires des ambulanciers de Londres. La pression publique a même eu de l'effet auprès des parlementaires conservateurs: on déplore au Cabinet que les quelque 20 millions de dollars consacrés à payer policiers et militaires soient l'équivalent de l'augmentation demandée par les ambulanciers.

# PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

## Et si les autochtones étaient aussi des Québécois?

**S**aviez-vous que seuls, oubliés dans le grand parc de La Vérendrye, ce rideau d'épinettes qui isole l'Abitibi, un groupe d'Algonquins campe depuis des mois sur un chemin d'accès afin d'empêcher Rexfor et les Produits forestiers Canadien Pacific de dévaster la forêt par des coupes à blanc?

Ils ont eu droit par çà, par là, à des entrefilets. Quand les compagnies ont demandé des injonctions. Quand

un ministre leur a rendu visite durant la campagne électorale. Quand ils ont rendu public un vidéo qu'ils ont tourné le 17 octobre lors d'une intervention peu civilisée de la Sûreté du Québec; vidéo où, selon un journaliste du *Soleil*, on peut entendre un policier s'écrier à l'un d'entre eux: «you die».

Ces images sont d'ailleurs passées à Radio-Canada. Comme venant d'une planète étrangère.

Mais c'est mi-janvier, à TV-5, la chaîne des télévisions francophones, que j'ai vu un reportage sur eux. Le reportage avait sans doute passé dans l'une des stations québécoises puisqu'il s'agissait d'Info-5, une émission d'informations qui puise des reportages à même les différents réseaux québécois.

Les Algonquins ne sont même pas opposés à toute coupe de bois. Ils désirent seulement qu'on en laisse assez pour que les animaux continuent de vivre dans le Parc de la Vérendrye, déjà rasé à 55%.

Ils désirent qu'on cesse de répandre également des herbicides. Ils veulent, en définitive, garder une forêt qui en soit une véritable où tous pourraient vivre, y compris les papétières.

Alors que l'environnement est le sujet à la mode,

voilà un beau sujet de dossier. Pour le moins aussi passionnant que les états d'âme du ministre Paradis.

Mais voilà, le parc de la Vérendrye c'est bien loin. Et les Algonquins sont peu nombreux.

On va continuer d'en parler, à l'occasion, en page des décès comme dans *La Presse* du 20 octobre où sur deux colonnes, on titrait «Appuis de taille pour les Algonquins du Lac Barrière». On y annonçait la tenue d'un colloque sur les lieux de l'occupation avec la participation de «personnalités du monde autochtone». Quatre paragraphes en bas de page à côté d'un encart de la Société d'arthrite: Donnez... une lueur d'espoir.

Mardi, 26 décembre 1989 dans *Le Soleil*, une nouvelle de nature à bouleverser les ornithologues de toute plume. «L'espace aérien des corneilles géantes envahi par les chasseurs à réaction.»

Il y était question, bien sûr, des survols à basse altitude «des régions désertiques du Labrador. Une région, soulignait l'article, très peu peuplée».

On y rapportait que les «pacifistes» affirment que le bruit nuit à la faune locale mais un navigateur rassurait le journaliste: tout pilote qui survolerait un village de la région serait

expulsé dans son pays.

Pas un mot, pas un rappel, de la guerre que mènent les Inuit à ces survols mais dans la dernière phrase de l'article, on annonçait que le nombre de vols pourrait bientôt passer de 50 à 200 par jour et le territoire visé, 100 000 kilomètres carrés présentement, pourrait être agrandi de 50 %.

Vraiment dommage pour les corneilles géantes.

Incidemment, quelques jours plus tôt, le 19 décembre, *Le Soleil* publiait en exclusivité qu'une base militaire de 50M\$ sera construite à l'automne 90 à Kuujuaq (anciennement Fort Chimo) pour l'entraînement des CF-18 canadiens et des F-5 américains.

Selon le journaliste Marc Saint-Pierre, la population de Kuujuaq y serait opposée mais le député fédéral de Manicouagan, Charles-A. Langlois, affirmait le lendemain qu'il n'avait reçu qu'une seule plainte.

Depuis, plus rien, le grand silence arctique.

Mais que les autochtones ne prétendent pas que les médias ne s'intéressent pas à eux.

On a amplement parlé des bingos de Kahnawake.

C'était la rubrique *Quoi de neuf dans le monde autochtone...*



# PERESTROÏKA...



KARNOFFE

## Le tour de la question

**SOUS LA DIRECTION DE MARIE-CLAIRE DUMAS ET FRANCINE MAYER**

**\$25,000 OPERATRICE**  
 Recherche d'une opératrice expérimentée pour un poste de 40 heures par semaine. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**RECHERCHEUR**  
 Recherche d'un chercheur expérimenté en matière de gestion de projet. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**RECRUTEMENT**  
 Recherche d'un recruteur expérimenté en matière de gestion de projet. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**INFORMATICIENNES AGRIKARIENNES**  
 Recherche d'informaticiennes expérimentées en matière de gestion de projet. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**COMPTABILITE**  
 Recherche d'une comptable expérimentée pour un poste de 40 heures par semaine. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**PHOTOGRAPHIE**  
 Recherche d'un photographe expérimenté pour un poste de 40 heures par semaine. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

**PLOMBIER**  
 Recherche d'un plombier expérimenté pour un poste de 40 heures par semaine. SVP, veuillez envoyer votre curriculum vitae, avec une lettre de motivation, à: **RECRUTEMENT**, 1000 Avenue du Commerce, Montréal, Québec H3C 2G4.

Les femmes et l'équité salariale

# POUVOIR GAGNER

les éditions du remue-ménage

Sous la direction de Marie-Claire Dumas et Francine Mayer, *Les femmes et l'équité salariale, un pouvoir à gagner*, Les Éditions du remue-ménage, 269 pages, 20,95\$.

On trouvera dans cet ouvrage une quarantaine de textes sur le même sujet, l'équité salariale pour les

femmes, des syndicats, des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux.

Ce livre fait donc le tour de la question avec des textes qui abordent tour à tour les diverses problématiques posées

par l'équité salariale, que ce soit en étudiant les termes, les enjeux, les différentes approches, les aspects législatifs, les gains, mais aussi les limites associées à l'équité salariale, les diverses expériences tentées ailleurs au Canada ou dans le monde et les stratégies possibles en milieu de travail.

Chacun des textes fait un survol de la question sans entrer dans toute la mécanique du problème, ce qui en fait un outil intéressant et accessible pour tous ceux et toutes celles qui veulent soit se familiariser avec cette problématique, soit élargir leur champ de connaissances en la matière.

À l'heure où les luttes

pour que les femmes gagnent un salaire égal pour un travail équivalent risquent de s'étendre dans divers secteurs d'activité économique, ce livre en aidera plusieurs à démystifier ces notions rattachées à la valeur du travail des femmes et comprendre pourquoi on le dit sous payé.

Toutes ces questions sont discutées par des femmes engagées dans ce domaine comme Monique Simard, Claire Bonenfant, etc. Comme on pourra le constater à la lecture du livre, s'il n'y a pas unanimité sur le sujet, il y a par contre un consensus sur le fait qu'il faut remporter la bataille en cette matière.

Jacqueline Rodrigue

# Tournée provinciale de «Rhythm Activism»

Durant les mois de février et mars, le duo montréalais «**Rhythm Activism**» présentera, dans quelques municipalités du Québec, une dizaine de représentations de son spectacle «*Un logement pour une chanson*» qui, on le devine, traite de la situation des mal-logés. Le spectacle du tandem est suivi d'une discussion sur les solutions existantes

pour améliorer les conditions de logement.

Formé de **Sylvain Côté** à l'accordéon et de **Norman Nawrocki** au violon, «**Rhythm Activism**» a déjà eu l'occasion, depuis 1985, de présenter son «cabaret du peuple» au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Dans son c o m m u -

niqué, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), qui parraine l'événement, indique que «*le spectacle reflète la réalité quotidienne des locataires, une réalité pas toujours drôle, mais présentée sous le signe de l'humour, du sarcasme et de la variété.*»

L'organisme, qui se voue à la défense des droits des locataires, souligne également que «*Un logement pour une chanson s'inscrit dans une large campagne de sensibilisation publique visant à obliger le gouvernement du Québec à se doter d'une politique d'habitation axée sur le logement social et le contrôle du marché privé.*» Des demandes importantes quand on sait, par exemple,

que le coût des loyers a augmenté de 62% au Québec entre 1981 et 1986.

Après cette tournée provinciale, «**Rhythm Activism**» s'envolera pour donner une série de spectacles en Pologne.

Michel Crête



## Où? Quelle date? Quelle heure?

1- **Montréal/OPPS-Mercier**: le mercredi 7 février, 13h30, 9643 rue Notre-Dame-Est.

2- **Montréal/Quartier Saint-Henri**: le jeudi 8 février, 13h30, 2515 rue Delisle.

3- **Montréal/Pointe St-Charles**: le mercredi 14 février, 19h, Église Saint-Gabriel, 2157 rue Centre. Renseignements: 514-597-2581.

4- **Drummondville**: le jeudi 15 février, 19h, 405 rue Des Écoles.

5- **Châteauguay**: Le lundi 19 février, 101 rue Lauzon. Renseignements: Carlos Borges - 514-691-7410.

6- **Québec/Quartier Saint-Sauveur**. Le samedi 17 février, 19h, 341 rue Ste-Thérèse Rens.: 418-529-6158.

7- **Québec/Quartier St-Jean-Baptiste**: Le vendredi 16 février, 19h30, École St-Jean-Baptiste, 370 rue St-Jean. Rens.: 418-522-0454.

8 - **Montréal/Habitations Jeanne-Mance**: Le mercredi 28 février, 19h, 200 rue Ontario Est, salle communautaire.

9- **Montréal/Centre-Sud**: Le vendredi 2 mars, 19h, 1710 rue Beaudry.

10 - **Montréal/Comité Logement Rosemont**: le dimanche 4 mars, 14h, 5095 9e avenue.

11 - **Shawinigan**: Le mardi 6 mars, 13h30, Salle Le Repère, 2183 rue St-Marc. Renseignements: 819-529-3629.

**NB: L'entrée est gratuite.**

## Lenny Kravitz

La décennie 1960 a été à ce point marquante sur le plan musical que plusieurs artistes et groupes ne cessent de s'y référer. Certains y empruntent une partie de l'héritage laissé par celles et ceux qui ont dominé la scène au cours de cette période, alors que d'autres copient carrément leur style.

*Let Love Rule* de **Lenny Kravitz**, paru en 1989, se situe à cheval entre ces deux tendances. En fait, cet album aurait bien pu être le dernier disque des **Beatles**, ou le premier de **John Lennon**, tellement la musique de Kravitz se rapproche de celle des **Fab Four** en fin de période.

### Influences

Une musique qui puise dans le Rythm'n Blues, une voix nasillarde à la Lennon, **Lenny Kravitz** a produit un très bon album rock qui reprend les thèmes universels popularisés dans la période **Hippie**: amour, paix, liberté, recherche de soi, etc. Dès la première écoute, on perçoit l'influence de *Let It Be* et du premier album solo de **John Lennon**. Il serait toutefois faux de prétendre que ce disque n'est qu'une pâle imitation de la musique d'une autre époque. Il contient plusieurs pièces aux rythmes jazzés qui vont plus loin que la musique rock des années 60.

Lenny Kravitz s'est impliqué à tous les niveaux de l'enregistrement et cela donne un très bon résultat. L'auteur-compositeur-interprète signe toutes les pièces, joue presque tous les instruments de musique, en plus de produire l'album lui-même. Un disque à conseiller et une carrière à suivre.

**Louis-Serge Houle**

## Le ticket modérateur

**P**résident de droite d'une France ringarde, Félix Faure est décédé en 1899 dans les bras d'une dame de petite vertu; c'est à ce seul titre qu'il est passé à la postérité. Cardinal sévère, jésuite rigoriste, Jean Daniélou est mort en 1974 à Pigalle, dans une position où tout laissait deviner que les circonstances, loin d'être atténuantes, avaient plutôt été exténuantes à souhait.

C'est à ces parangons de vertu que j'ai pensé en lisant *La Presse* du 25 janvier. Quelqu'un pourrait-il me dire quelle mouche a bien pu piquer, ces derniers temps, le bras judiciaire de l'appareil d'État? Quoiqu'en l'occurrence, il saute aux yeux que ce soit moins par le bras que par ailleurs qu'est arrivé le scandale...

Ce jour-là, donc, anniversaire pourtant de la conversion de saint Paul, mysogine impénitent, sera dorénavant marqué par la très grande débarque subie par ces défenseurs patentés de l'ordre établi qui posent, les uns casqués, le gun sur la fesse, les autres herminés, la toque en tête.

On n'avait pas dépassé la page 3 du journal que, déjà, on avait pu lire les titres suivants: «Un policier est lavé d'une agression sexuelle en plaidant coupable sous une accusation moindre». La victime raconte: «...Il m'a pris par les pieds, les a appuyés sur ses épaules et s'est mis en position pour me pénétrer. J'ai crié, j'ai crié...». Le substitut du procureur général commente: «Étant donné qu'il n'y a pas eu de pénétration, ça ne choquait pas la Justice d'écarter cette accusation d'agression sexuelle...». Pour s'être livré à des «attouchements» -décidément, le surréalisme revient à la mode- le policier quinquagénaire fera peut-être des travaux communautaires.

Un autre. «Dans un enregistrement, l'agent Marier dit avoir brûlé les photos de sa présumée victime». Un artiste celui-là, qui aurait de plus amené l'amie de sa fille de 13 ans à le masturber.

Dans la même page. «Un policier menace de se suicider puis se rend.» S'il avait su ce qu'avaient fait ses collègues, on se dit qu'il serait peut-être allé jusqu'au bout.

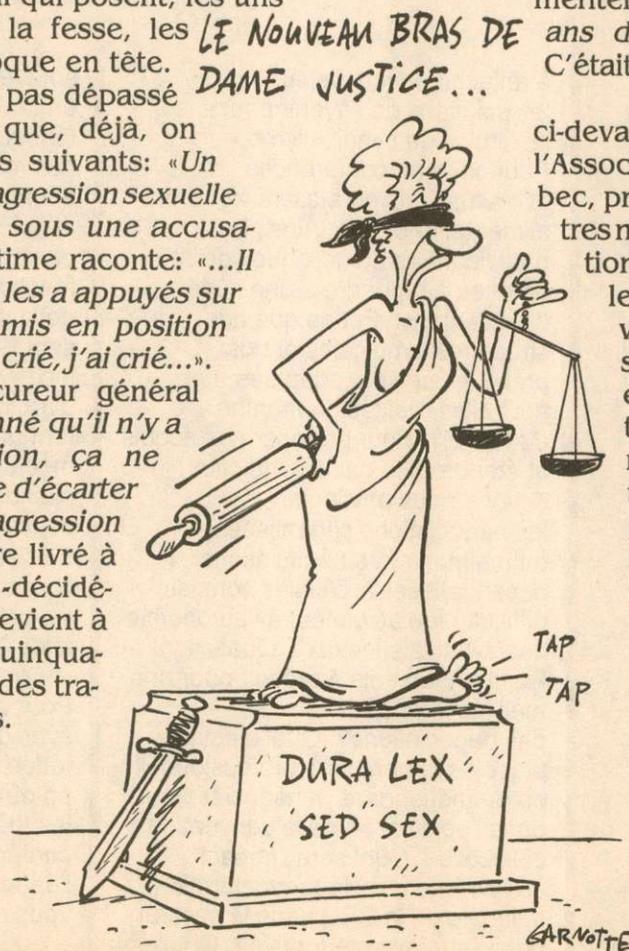
C'est pas fini. «Pas d'accusations contre un juge surpris dans une maison close.» Cinq mois après les faits, le ministre de la Justice Gil Rémillard étudie encore le cas et fait part de ses états d'âmes devant l'indiscrétion des médias. Les trois femmes qui accompagnaient le magistrat dans ses exercices ont été condamnées dès le lendemain à 1000\$ d'amende. Quand un pilier de l'appareil judiciaire est pris en flagrant délit dans le plus simple appareil, c'est dur pour le système.

Mais le système a encore du bon et les méchants sont parfois punis comme ils le méritent. Dans la même page: «Vingt ans de prison pour cinq viols.» C'était un chômeur.

M. Jacques A. Nadeau, ci-devant vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec, propose ces jours-ci, entre autres mesures rétrogrades, l'imposition d'un ticket modérateur dans le secteur de la santé. Il m'est venu à l'esprit que M. Nadeau serait mieux avisé de laisser en paix les chômeurs, assistés sociaux et personnes démunies. Les tickets modérateurs, c'est aux juges, aux policiers et aux procureurs de la Couronne qu'il devrait les distribuer.

Pour modérer leurs transports.

**Michel Rioux**



## COLLOQUE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

QUÉBEC, LES 2 ET 3 MARS '90  
AUBERGE DES GOUVERNEURS



### **Pour ne pas se faire dépasser**

C'est sous ce thème que la CSN tiendra son deuxième colloque sur les relations de travail les 2 et 3 mars prochains à Québec.

Cet événement représente sans aucun doute un moment privilégié pour poursuivre une réflexion syndicale sur les relations de travail au Québec à l'aube des années 90. Depuis déjà quelques années, autant les réalités du marché du travail que la structure économique de notre société se sont modifiées, que ce soit par le libre-échange, la libéralisation du commerce ou la concentration des entreprises.

Ces bouleversements ne sont pas sans avoir un impact sur nos structures et notre vie syndicale. Par ce colloque, nous voulons que les syndicats puissent partager collectivement les résultats de diverses expériences qui ont amené certains syndicats ou certaines fédérations à transformer leurs pratiques pour s'ajuster à ces nouvelles réalités et continuent

à réfléchir ensemble sur les solutions de l'avenir pour l'exercice du syndicalisme. Pour ce faire, conférences et discussions en ateliers viendront alimenter le débat. Ainsi, les participant-es au colloque seront amenés à répondre à une série de questions: Est-ce que nos structures syndicales et nos pratiques se sont adaptées aux nouvelles réalités du marché du travail? Pour protéger nos acquis et étendre nos gains syndicaux, devons-nous privilégier les négociations centralisées ou maintenir des négociations décentralisées? Quelles sont les difficultés relativement à l'autonomie des syndicats locaux? Quels sont les changements à prévoir pour une meilleure coordination des négociations? Quelle est la place de la personne professionnelle ou de métier dans la négociation et dans l'application de la convention collective? Quel sera l'impact de la démarche de restructuration salariale de la CSN dans le secteur public sur le secteur privé? Quelles

sont les tendances qui se dessinent en matière de rémunération? À l'intérieur de la convention collective, comment envisager de nouvelles approches face à la sous-traitance, la précarité de l'emploi, l'action positive et la venue de nouvelles fonctions? Dans l'administration de la convention collective, quels sont les avantages et les inconvénients actuels du système d'arbitrage? Y aurait-il de nouvelles formules ou de nouveaux mécanismes à explorer? Y a-t-il plus dans la médiation et la conciliation qu'une simple question de stratégie syndicale ou patronale? Comment relier les préoccupations environnementales à celles des emplois?...

Pour s'inscrire au colloque, les syndicats doivent contacter leur fédération. Vous trouverez en détail l'horaire du colloque avec les thèmes abordés lors des deux conférences et des neuf ateliers à l'endos de l'affiche du colloque que vous recevrez dans vos syndicats.